



**Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, faite à Rome, le 26 octobre 1961 - Adhésion par le Turkménistan.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 31 août 2020, le Turkménistan a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 30 novembre 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 25 de la convention.

